

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Formulaire DC1, lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses cotraitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).
- Formulaire DC2, déclaration du candidat individuel ou du membre du groupe (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

valente

29510 Landrévar-
27 du décret du

Autres renseignements demandés : en cas de groupement, les pièces et renseignements demandés ci-avant au titre de la candidature devront être produits pour chaque membre du groupement, à l'exception du formulaire DC1, qui est à produire en un seul exemplaire pour le groupement. Les candidats peuvent avoir recours, s'ils le souhaitent, pour produire tout ou partie des éléments demandés au titre de la candidature, au formulaire DC2. Les formulaires DC1, DC2 et DC4 sont disponibles à l'adresse électronique suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou sur demande auprès de la division de la commande publique de Brest métropole.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : oui.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : Valeur technique, 60 % ; prix des prestations, 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 12 mars 2018, à 12 h.

Délai minimum de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : Brest-M-2018-0003.

Renseignements complémentaires :
- Le délai de la pondération des critères de jugement des offres est indiqué à l'article 5 du règlement de consultation.

- Dossier de consultation à télécharger gratuitement sur : <https://marches.megalibretagne.org/> (réf. indiquer Brest-M-2018-0003).

- Instance auprès de laquelle les candidats peuvent introduire une procédure de recours amiable : Division des affaires juridiques, 24, rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 Brest Cedex 2.

- Modalités d'ouverture des offres : séance non publique le 12 mars 2018.

- Possibilité de répondre par voie électronique.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : M. Régis Gaillard, Pôle développement économique et urbain, Mission projets et équipements métropolitains, tél. 02.98.33.56.10.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Division de la commande publique, tél. 02.98.33.54.11, télécopieur 02.98.33.54.15. Courriel : marches@brest-metropole.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : M. le Président, Brest métropole, Division de la commande publique, 24, rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 Brest Cedex 02, tél. 02.98.33.54.11, télécopieur 02.98.33.54.15. Courriel : marches@brest-metropole.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, tél. 02.23.21.28.28, télécopieur 02.99.63.56.84. Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, tél. 02.23.21.28.28, télécopieur 02.99.63.56.84. Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 8 février 2018.

Enquêtes publiques

RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture et organisation d'une enquête publique relative à la révision du PLU de la commune de Lesneven

Par arrêté n° AR-2018-2 en date du 23 janvier 2018, le président de la Communauté Lesneven Côte des Légendes a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de PLU arrêté de la commune de Lesneven.

Cette enquête, d'une durée de 33 jours consécutifs, se déroulera du 12 février 2018 (9 h) au 16 mars 2018 (16 h). Le projet de plan local d'urbanisme porte sur la définition des occupations et utilisations du sol et des conditions d'aménagement tenant compte des orientations du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest relatives à la modulation du développement urbain des communes rurales, de la centralité du village, de la prise en compte de l'environnement et des contraintes spécifiques liées à l'assainissement, à l'agriculture et aux risques naturels.

M. Patrice Rouat, officier supérieur de la Marine nationale à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes.

Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Lesneven pendant une durée de 33 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier sera également consultable sur le site de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (<http://www.cclcl.bzh/amenagement-du-territoire/amenagement-et-urbanisme/274-documents-d-urbanisme-communaux>). Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête sera également mis à disposition à la mairie de Lesneven, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le siège de l'enquête publique est situé à Lesneven. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

- Par courrier : M. le Commissaire enquêteur, Mairie de Lesneven, 8, place du Château, CS 590089, 29260 Lesneven.

- Par courriel : amenagement@cclcl.bzh sous réserve de bien préciser en objet du mail "observations pour le commissaire enquêteur du PLU".

L'ensemble des observations reçues seront accessibles au public avec le dossier, à la mairie. L'ensemble des observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (<http://www.cclcl.bzh/amenagement-du-territoire/amenagement-et-urbanisme/274-documents-d-urbanisme-communaux>).

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Lesneven à l'adresse suivante, 8, place du Château, CS 590089, 29260 Lesneven : lundi 12 février, de 9 h à 12 h ; mardi 20 février, de 14 h à 17 h ; mercredi 28 février, de 9 h à 12 h ; vendredi 9 mars, de 14 h à 16 h ; vendredi 16 mars, de 14 h à 16 h.

Les informations sur le projet de modification du PLU peuvent être demandées par courriel auprès de la Communauté Lesneven Côte des Légendes : amenagement@cclcl.bzh

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par M. le Commissaire enquêteur. L'envoi des courriers adressés par voie postale à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, ainsi que la communication des observations du public par voie électronique prennent fin selon les mêmes modalités que ci-dessus.

Dans les huit jours de la réception des registres et documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le président de la Communauté Lesneven Côte des Légendes disposera d'un délai de quinze jours pour faire part de ses éventuelles observations.

Sous réserve de prorogation, conformément aux dispositions de l'article L123-15 du Code de l'environnement, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au président de la Communauté Lesneven Côte des Légendes le dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au président de la Communauté Lesneven Côte des Légendes et au président du tribunal administratif. Une version informatique sera transmise à Mme le Maire de Lesneven et au préfet du Finistère.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions pendant une durée d'un an à l'Hôtel de Communauté, à la mairie de Lesneven et à la préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (<http://www.cclcl.bzh/amenagement-du-territoire/amenagement-et-urbanisme/274-documents-d-urbanisme-communaux>).

À l'issue de l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des résultats de l'enquête, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la CLCL.

L'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLU ainsi que l'information de la MRAE de Bretagne précisant qu'elle n'a formulé aucune observation, en application de l'article L104-2 du Code de l'urbanisme, seront mises à la disposition du public dans le dossier d'enquête publique à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1 de la loi du 17 juillet 1978.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le président de la Communauté Lesneven Côte des Légendes. Il sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vie des sociétés - Autres

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI BOURJALLIAT

Société civile immobilière au capital de 285.000 €

Siège social : Le Vieux Tronc, 29690 HUELGOAT

Siège de la liquidation : Le Vieux Tronc, 29690 HUELGOAT

RCS BREST 501 685 481

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Arnaud et Emmanuelle Bourjalliat de leurs mandats de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de

COMMUNE DE PLOUGUERNEAU

AVIS

Procès-verbal provisoire d'état d'abandon manifeste

Vu les articles L.2243-1 à L.2243-4 du CGCT, Vu la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2017 autorisant le maire à engager la procédure d'abandon manifeste à l'encontre d'une parcelle, Je soussigné, Yannick Robin, maire de la commune de Plouguerneau, me suis rendu le 31 janvier 2018, à 9 h, au 81, Kroaz Kenan à Plouguerneau, afin de constater l'état d'abandon manifeste d'un immeuble n'abritant aucun occupant sis à cette adresse et cadastré section AL n° 134. L'état d'abandon se caractérise de la manière suivante : les portes, fenêtres et volets sont ouverts, ce qui laisse un libre accès à l'intérieur de la maison ; des fenêtres, volets et les carreaux de plusieurs fenêtres sont cassés ; l'intérieur du bâtiment est dégradé et des gravats et débris jonchent les pièces de la maison ; les gouttières sont déboîtées ; le terrain est envahi d'une végétation abondante (ronces, arbres non élagués) ; du lierre recouvre la maison et ses abords, et déborde sur l'espace public ; le portail en mauvais état est ouvert et permet un libre passage pour des intrus ; les ardoises des carrés de cheminées et des ardoises de la toiture ne sont

PRESENCE

Douarnenez Habitat, ; tél. 02.98.92.45.01.

Menez-Kerem, 29100

consultation. onnelles, financières

ique, 40 % it sur le site

3, à 16 h. 18.

PRESENCE

lin Blanc à Brest

cret n° 2016-360 du 38 de l'ordonnance

métropole. 73826, 29238 Brest

ps://www.brest.fr retagne.org/ uvoirs adjudicateurs. généraux des admi-

100. 1200 Brest.

ord sur les marchés

stallations de traite- lin Blanc à Brest. cret n° 2016-360 du 8 de l'ordonnance s à l'article 2 du ré-